

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 19 juin 2025

Présidence de Monsieur Sylvain Richard

Le Conseil communal de Renens

vu le préavis municipal N° 85-2025 **amendé** concernant la Révision du Fonds communal pour le développement durable avec un montant maximum de 3 ct/kWh, avec un montant de 0.6 ct/kWh au 1er janvier 2026, ou de 1.6 ct/kWh avec une subvention des titres de transports publics - Réponse au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous: un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » du 10 mars 2022,

ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accepter un montant maximum de ~~3 ct/kWh~~ **2 ct/kWh** pour le montant de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique dédiée à la durabilité.
2. d'approuver tel que proposé le règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique.
3. de prendre acte de l'augmentation au 1er janvier 2026 de la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique dédiée à la durabilité passant de 0.3 ct le kWh à 0.6 ct le kWh permettant de financer le nouveau panel de subvention dédié à la durabilité. Cette taxe passera au maximum à 1.6 ct le kWh si le subventionnement des titres de transports publics est mis en œuvre.
4. ~~d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat intitulé « En attendant les transports publics gratuits pour toutes et tous : un abonnement de bus pour tous les enfants / jeunes en formation (jusqu'à 25 ans) et les bénéficiaires de l'AVS/AI de Renens ! » dans l'attente de la validation du projet de subvention cantonale des titres de transports publics.~~ **Supprimé**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 avril 2025

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2025

Le Président

La Secrétaire

Sylvain Richard

Corinne Simon

